

Le suivi des urgences a pour but de recueillir des informations sur les mouvements importants et soudains de populations. Les informations sont collectées à travers des entretiens avec des informateurs clés ou des observations directes. Ce rapport présente les informations sur des mouvements survenus entre le 05 et 09 août 2019 dans deux villages de la province du Ouaddai. Les données ont été collectées le 21 août 2019.

## RÉSUMÉ DE L'ALERTE

Suite à des conflits intercommunautaires entre éleveurs et agriculteurs survenus au début du mois d'août, 745 ménages constitués d'environ 5 200 individus se sont déplacés entre le 05 et 09 août 2019 en provenance des villages de Hadjar Icheguie (sous-préfecture de Marfa, département de Ouara) et Galgasse, Khara et Arisse (tous trois situés dans la sous-préfecture de Choyane, département de Ouara), pour trouver refuge dans les villages de Chokoyane et Kongour. Le 18 août 2019, les autorités ont instauré un état d'urgence d'une durée de trois mois dans les provinces du Ouaddai et de Sila suite à ces conflits intercommunautaires. D'autres déplacements pourraient avoir eu lieu dans la province de Sila, mais les données ne sont pas encore disponibles.

### NOUVEAU DÉPLACEMENT


**745 Ménages**  
**5 200 Individus**


**LOCALISATION :** Chokoyane et Kongour



**TYPE DE MOUVEMENT :** Mouvement spontané



**DATE DU MOUVEMENT :** Entre le 05 et 09 août 2019



**MODES DE DÉPLACEMENT :** À pied et à dos d'animal



**LIEUX D'ACCUEIL :** Villages



**ASSISTANCE DISPONIBLE :** Aucune



**CAUSE DU MOUVEMENT :** Conflit intercommunautaire

### BESOINS PRIORITAIRES (DU PLUS PRIORITAIRE AU MOINS PRIORITAIRE)



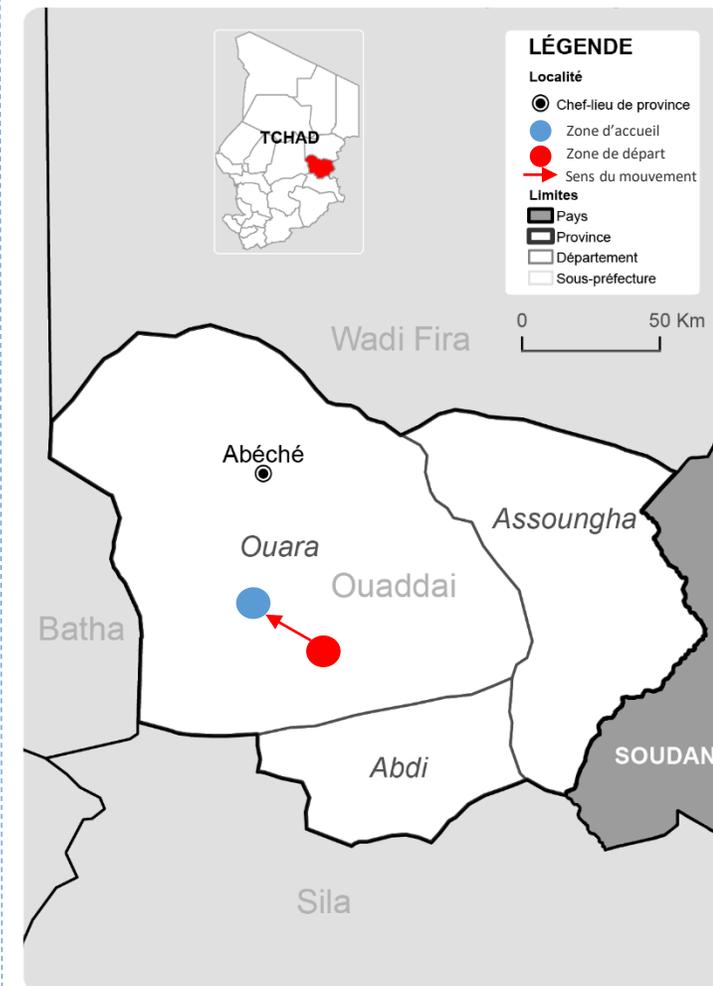
1. Abris



2. Vivres



3. Santé



Cette carte n'est fournie qu'à titre d'illustration. Les représentations ainsi que l'utilisation des frontières et des noms géographiques sur cette carte peuvent comporter des erreurs et n'impliquent ni jugement sur le statut légal d'un territoire, ni reconnaissance ou acceptation officielles de ces frontières de la part de l'OIM.